



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉCISION N° DM-21-197
DEROGATOIRES DURANT LE MOIS DE JUIN EN DATE DU 01 JUIN 2021
2021 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ; déléguée au développement économique et emploi ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « Atelier mains d'anges », « Les perles de Mélina », et « Les folies d'Agnès bijoux », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Atelier mains d'anges » dont le siège est situé 22 rue des violettes à CHAMPS-SUR-MARNE (77420), représentée par Madame Janine VALID.

Durée : du lundi 31 mai 2021 à 11h00 au lundi 7 juin 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Les perles de Mélina » dont le siège est 23 rue du Colonel Yves Massié à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700), représentée par Madame Mélina MEYNIER.

Durée : du lundi 7 juin 2021 à 11h00 au lundi 14 juin 2021 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210601-lmc1H8481H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2021
Date de Publication : 01/06/2021

⇒ « Les folies d'Agnès bijoux » dont le siège est situé 22 rue Pierre Loti à YERRES (91330), représentée par Madame Agnès MARTELLA.

Durée : du lundi 21 juin 2021 à 11h00 au lundi 28 juin 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET